

Compte-rendu du Conseil Municipal du 15 novembre 2024

Secrétaire de séance : Sabine Dubreuil

Présents : Jean-Jacques DELBERT, Sabine DUBREUIL, Yoann BERGOUNIOUX, Laurence MONESTIER, Christine BOY, Michel MESPOULET, Cédric PAGANEL, Michel THEBAUD

Absents excusés : Yoann MARCOULY, Laetitia BLANC

Validation du compte-rendu de la réunion du 17 septembre 2024 :

Le compte-rendu est validé à l'unanimité.

1- Achat d'arbres en remplacement de ceux abîmés par la tempête

Le Conseil propose de remplacer les arbres abîmés par la tempête du mois de juillet. Le choix s'est porté sur des platanes classiques. Christine Boy demandera des devis à Jardicausse et à la pépinière de Nuzejouls, Michel Mespoulet demandera à Gammvert. Il conviendra de prévoir des piquets de maintien et un ajout de terreau. Le conseil propose de faire appel aux membres du conseil pour planter 4 platanes fin novembre ou début décembre.

2- Achat des colis de Noël

M. le Maire présente un devis de la « Ferme de Borie » transmis par Michel Mespoulet. Celui-ci s'élève à 20€/colis pour les personnes seules et 30€/colis pour les couples. La composition des colis est quasiment identique à l'année dernière. Il faut actualiser la liste des bénéficiaires pour cette année 2024

Le Conseil, à l'unanimité, valide le devis de la « Ferme de Borie »

Pour le goûter du 14 décembre, les bûches de Noël seront préparées par Sylvie Mourlhou (1 ou 2), Christine Boy (2), Sabine Dubreuil et sa maman (2).

Le sapin sera décoré le vendredi 13 décembre vers 17h00.

3-Zones d'énergies renouvelables

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil Municipal a déjà identifié des toitures pouvant recevoir des panneaux photovoltaïques sur la commune.

Il demande si le Conseil a d'autres propositions à faire.

Le Conseil Municipal décide de rajouter la station d'épuration de Montfaucon aux emplacements déjà identifiés.

Il s'agit de la parcelle D 585, elle mesure 3 500m² sur un terrain artificialisé

4- Point sur le lotissement Salvat-Marouty

M. Mespoulet indique que la Commune devrait nettoyer le terrain jardin devant la maison acquise par la commune, aucun entretien dans l'ancien jardin n'y a été fait depuis l'acquisition.

La division des terrains, étant dans le périmètre des Monuments Historiques, nécessite l'obtention d'un permis d'aménager. Le SDAIL propose dans sa convention d'intervention un accompagnement global pour un montant de 10 955 €HT. Cet accompagnement est valable pour l'aménagement de la placette devant la mairie et l'entièreté du lotissement (îlot de la Forge et ensemble des terrains vers l'ex maison Cassagne).

Le projet sera segmenté en plusieurs tranches, la première étant le lot rue de la forge. Les réseaux d'eau et électricité sont disponibles sans travaux supplémentaires. Voir si la placette devient une copropriété des riverains ou si la commune en reste propriétaire. Il faudra déterminer le prix de vente des lots (15 000 ou 20 000 € ?)

Les tranches suivantes consistent à mettre en vente la maison acquise, et réaliser un chemin d'accès du chemin de ligne à la maison acquise.

L'accompagnement SDAIL est facturé au temps d'heures effectués. Ainsi, le montant à prévoir l'année prochaine, correspondra uniquement aux heures d'accompagnement des agents. Il faut donc tenir compte du coût horaire de l'agent (43€ catégorie B et 52€ catégorie A), plutôt que le montant total (10 955€ HT).

Le Conseil Municipal décide de conventionner avec le SDAIL pour la totalité de l'opération.

5- Point sur l'installation d'un miroir routier

Monsieur le rappelle que le Conseil voulait installer un miroir routier dans l'angle de la RD10 et de la RD801.

Après avoir fait le point auprès du Service Territorial Routier, le miroir ne peut pas être ajouté au poteau existant et l'installation d'un miroir ne semble pas très pertinente. De plus, la propriétaire de la maison ne souhaite pas que la commune pose un miroir sur la façade car la maison devrait bientôt être restaurée.

Le Conseil Municipal décide d'abandonner l'installation du miroir routier. Il propose de modifier d'une manière durable l'aspect de la chaussée, en la colorant dans la masse, de manière à délimiter la courbe du virage afin d'éviter que les véhicules coupent le virage, améliorant la visibilité. M. le Maire sollicitera le SDAIL à cet effet.

La solution d'abandonner du terrain et reculer le mur vers le foyer rural, et aussi de couper les arbres en bordure de route est rejetée par le conseil.

Pascal Richard propose de tailler la végétation qui masque la visibilité le long du mur dans le virage.

6- Révision du plan communal de sauvegarde

La commune a commencé à réviser le plan communal de Sauvegarde. Il faudra prévoir d'actualiser le nom des habitants, de rentrer les nouvelles adresses et les coordonnées, et définir les responsables de quartier. Un exercice pourrait être réalisé sur la commune l'année prochaine

7- Avancée des travaux dans les logements communaux

M. le Maire indique qu'une partie des travaux est réalisée au logement au dessus de la mairie (installation de la pompe à chaleur) Il reste des travaux de peinture et d'isolation pour boucler l'enveloppe financière fixée à 25 000 € et obtenir les subventions prévues. Des devis de travaux de peinture et isolation ont été transmis par l'entreprise SERIES. Il faut maintenant faire les choix en fonction des devis.

Pour le logement communal en bas de l'église. Une nouvelle VMC a été installée. L'entreprise Vittorelli doit réaliser de nouveaux coffrages pour passer les gaines de VMC. La locataire est rarement disponible pour recevoir l'entreprise, ce qui retarde le chantier.

L'installateur du poêle à granules (Entreprise LINOL) doit intervenir car l'installation n'est pas conforme. La gaine n'est pas fixée et le haut de la cheminée n'est pas fermé. Le ramoneur Quercy Services a refusé de procéder au ramonage du fait de la non conformité.

Divers :

- M. le Maire informe le Conseil que M. Calmon envisage de vendre sa maison à Villeneuve. Celle-ci est déclassée en grange. Elle pourra changer de destination lors de la révision du PLUI
- M. le Maire informe le Conseil qu'un bornage va être réalisé au camping la Faurie pour régulariser le chemin rural qui traverse aujourd'hui le parking du camping. Une partie du chemin actuel va être cédé au camping, en l'échange d'un nouveau chemin. Il n'est pas nécessaire de faire une enquête publique. Les frais sont à la charge du camping de la Faurie
- M. Wapler propose de faire élaguer, à sa charge, un arbre placé sur le terrain communal, au fond de l'impasse du Vieux Tilleul. Michel Mespoulet exprime son désaccord à cette proposition, expliquant que la commune sera redevable à la famille Wapler. Cédric Paganel et Pascal Richard proposent que la commune fasse un devis pour élaguer l'ensemble des arbres qui le nécessitent dans le bourg. Le Conseil refuse la proposition de M. Wapler. Mr le Maire informera l'entreprise Couaillac de labastide Murat de ne pas réaliser cette prestation.
- La vente du lot dans la zone d'activités est annulée car l'acquéreur a des ennuis de santé.

Tour de table :

Laurence Monestier demande des aménagements à l'entrée du village dans les virages dangereux au dessus du foyer rural, afin de faire ralentir les véhicules.

Christine Boy signale que la route au dessus du cimetière est très dégradée par des bosses, M. Mespoulet abordera ce sujet à la prochaine réunion voirie.

Michel Mespoulet indique qu'en 2024, le chemin du mas de Grimal et la route de la Fontaine de Croze ont été goudronnés. Il indique également qu'une porte et des cartons de livres ont été abandonnés au cimetière.

Pascal Richard fait un compte-rendu de la dernière réunion du Syded, le système de collecte en apport volontaire et la tarification vont évoluer.

Il indique que le robinet d'eau chaude du foyer rural ne fonctionne pas et qu'une fuite a été détectée sur le compteur d'eau de la mairie (40 m³ consommés au lieu de 2 m³)

Jean-Jacques Delbert indique avoir nettoyé le chemin à côté de chez lui (chemin rural de Reilhac) et que M. Barrès a retiré les déchets laissés autour des poubelles à Place des Lacs.

M. le Maire annonce qu'une crèche va s'installer au 1^{er} janvier 2026 à l'ancienne école de Montfaucon, des travaux seront à prévoir. Un nouveau médecin va s'installer à la Maison de Santé début 2025.

La dégustation de la galette est fixée au 5 janvier 2025 à 15h00.

La séance est levée à 23h52.